



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
31.10.2018 Bulletin 2018/44

(51) Int Cl.:
A61G 17/00 (2006.01) A61G 17/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **18169691.5**

(22) Date de dépôt: **27.04.2018**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Distribution Funéraire**
75006 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **BRET, Stéphane**
75006 Paris (FR)
• **BONNEAU, Jean-François**
89230 Venouse (FR)

(30) Priorité: **28.04.2017 FR 1753795**

(74) Mandataire: **Icosa**
83 avenue Denfert-Rochereau
75014 Paris (FR)

(54) **FERMETURE DE CERCUEIL**

(57) La présente invention concerne un cercueil (1) comprenant un caisson (3) et un couvercle (2) dans lequel le caisson (3) comprend au moins une bordure (4) apte à glisser par rapport à au moins une bordure (4) du couvercle (2) selon un plan de glissement ; et dans lequel

le caisson (3) et le couvercle (2) comprennent des moyens de butée aptes à coopérer entre eux par glissement du couvercle (2) par rapport au caisson (3) de manière à empêcher tout soulèvement du couvercle (2) par rapport au caisson (3).

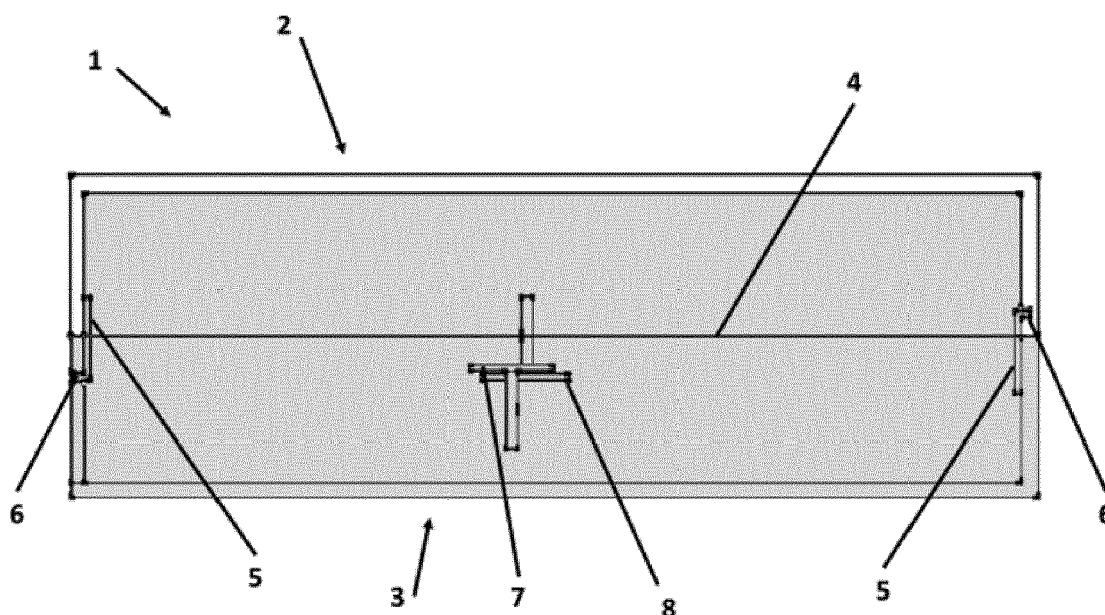


FIG. 1B

Description

DOMAINE DE L'INVENTION

[0001] La présente invention concerne le domaine des cercueils, plus particulièrement les systèmes de fermeture de cercueil.

ÉTAT DE LA TECHNIQUE

[0002] Les cercueils comprennent un caisson de cercueil et un couvercle de cercueil. Lors de la fermeture du cercueil, le couvercle est placé sur le caisson. Le couvercle et le caisson sont fixés l'un à l'autre à l'aide de vis (cercueils type Parisien ou Tombeau).

[0003] La fixation du couvercle sur le caisson par des vis est une opération réalisée à l'aide d'un tournevis ou d'une visseuse manuelle ou électrique. Cette opération peut être bruyante et gênante pour les personnes endeuillées qui assistent à la fermeture du cercueil.

[0004] De plus, les vis sont inesthétiques et doivent être recouvertes par des cache-vis lors de la cérémonie de mise en bière.

[0005] L'objectif de la présente invention est de proposer un système de fermeture de cercueil permettant la fermeture manuelle et sans outils.

RÉSUMÉ

[0006] La présente invention concerne un cercueil comprenant un caisson et un couvercle dans lequel le caisson comprend au moins une bordure apte à glisser par rapport à au moins une bordure du couvercle selon un plan de glissement ; et dans lequel le caisson et le couvercle comprennent des moyens de butée aptes à coopérer entre eux par glissement du couvercle par rapport au caisson de manière à empêcher tout soulèvement du couvercle par rapport au caisson.

[0007] Dans un mode de réalisation, les moyens de butée comprennent au moins un moyen solidaire du caisson et au moins un moyen solidaire du couvercle. Dans un mode de réalisation, les moyens de butée comprennent un orifice et une patte, ladite patte étant configurée pour être insérée dans ledit orifice lors de la fermeture du cercueil par glissement du couvercle par rapport au caisson. Dans un mode de réalisation, l'orifice est solidaire du couvercle et la patte est solidaire du caisson ou inversement.

[0008] Dans un mode de réalisation, le glissement consiste en un déplacement du couvercle par rapport au caisson selon une direction et les moyens de butée sont situés sur des parois transverses à ladite direction de glissement du couvercle par rapport au caisson.

[0009] Dans un mode de réalisation, les moyens de butée comprennent une première projection sur le couvercle et une seconde projection sur le caisson, les deux projections se chevauchant lors de la fermeture du cercueil par glissement du couvercle par rapport au caisson.

Dans un mode de réalisation, la première projection comprend une portion horizontale et au moins un moyen de fixation de cette portion horizontale à une paroi du couvercle, et la seconde projection comprend une saillie sensiblement horizontale fixée à une première paroi du caisson, ou inversement.

[0010] Dans un mode de réalisation, le glissement consiste en un déplacement du couvercle par rapport au caisson selon un plan de glissement ; optionnellement ledit déplacement est sensiblement une translation axiale.

[0011] Dans un mode de réalisation, le caisson comprend au moins une bordure apte à glisser par rapport à au moins une bordure du couvercle jusqu'aux moyens de butée, lesdites bordures comprenant au moins deux côtés s'étendant parallèlement et étant aptes à coopérer par l'intermédiaire de liaison glissière.

[0012] Selon un second aspect, l'invention concerne également, un cercueil comprenant un caisson et un couvercle dans lequel le caisson comprend au moins une bordure apte à glisser par rapport à au moins une bordure du couvercle ; lesdites bordures comprenant au moins deux côtés s'étendant parallèlement et étant aptes à coopérer par l'intermédiaire de liaison glissière et au moins deux cotés transversaux auxdits au moins deux côtés s'étendant parallèlement ; dans lequel ledit cercueil comprend des premiers moyens de butée solidaires des parois s'étendant des côtés transversaux des bordures et comprend en outre des seconds moyens de butée solidaires des parois s'étendant des côtés s'étendant parallèlement ; lesdits premiers moyens de butée comprenant un orifice et une patte, ladite patte étant configurée pour être insérée dans ledit orifice lors de la fermeture du cercueil par glissement du couvercle par rapport au caisson ; et les seconds moyens de butée comprenant une première projection sur le couvercle et une seconde projection sur le caisson, les deux projections se chevauchant lors de la fermeture du cercueil par glissement du couvercle par rapport au caisson.

DÉFINITIONS

[0013] Dans la présente invention, les termes ci-dessous sont définis de la manière suivante :

- « **Bordure** » concerne la surface du caisson ou du couvercle sensiblement horizontale située à l'extrémité verticale des parois et à l'opposé du fond du couvercle ou du caisson. Les bordures sont les surfaces du caisson et du cercueil destinées à être en contact lors de la fermeture du cercueil.
- « **Horizontal** » concerne une orientation parallèle au plan formé par le fond du caisson.
- « **Vertical** » concerne une orientation perpendiculaire au plan formé par le fond du caisson.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

[0014] La présente invention concerne un cercueil 1 comprenant un caisson 3 et un couvercle 2. Le caisson 3 comprend au moins une bordure 4 apte à glisser par rapport à au moins une bordure 4 du couvercle 2 selon un plan de glissement. La fermeture du cercueil 1 se réalise en posant puis en faisant glisser le couvercle 2 sur le caisson 3 d'une position au moins partiellement ouverte jusqu'à une position de fermeture.

[0015] Le caisson 3 et le couvercle 2 comprennent des moyens de butée aptes à coopérer entre eux par glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 de manière à empêcher tout soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3. Dans un mode de réalisation, le caisson 3 et le couvercle 2 comprennent des moyens de butée de manière à bloquer le glissement du couvercle 2 sur le caisson 3 et à empêcher tout soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 lorsque le couvercle a atteint la position de fermeture.

[0016] Les moyens de butée peuvent assurer les fonctions de butée de glissement et de butée soulèvement de manière spécifique c'est à dire que le caisson 3 et le couvercle 2 comprennent des moyens de butée de glissement indépendants des moyens de butée de soulèvement. Alternativement, les moyens de butée assurent à la fois les deux fonctions de butée de glissement et de butée de soulèvement. Un cercueil peut être équipé à la fois de moyens de butée spécifiques et de moyens de butée assurant les deux fonctions.

[0017] Le cercueil 1 comprend au moins deux moyens de butée dont au moins un sur le caisson 3 et au moins un sur le couvercle 2 et l'un de ces deux moyens de butée va venir s'encaster dans l'autre lors du glissement du couvercle 2 sur le caisson 3. Lorsque le couvercle est en position de fermeture, les deux moyens de butée vont entrer en contact de manière à empêcher un déplacement. Cet encastrement des deux moyens de butée va fournir soit le blocage spécifique du glissement, soit le blocage spécifique du soulèvement, ou encore le blocage de manière combinée du glissement et du soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3.

[0018] Dans un mode de réalisation, le glissement consiste en un déplacement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 selon un plan de glissement. Ce déplacement part d'une position au moins partiellement ouverte (**figure 1A**) à une position de fermeture (**figure 1B**). Le déplacement peut être sensiblement une translation axiale, préférentiellement, une translation axiale selon un plan horizontal. Préférentiellement, le plan de glissement est défini par un plan de contact comprenant les bordures 4 du caisson 3 et du couvercle 2. Dans un mode de réalisation, le cercueil 1 comprend un axe longitudinal et ledit déplacement permettant la fermeture du cercueil 1 suit un axe qui est parallèle ou perpendiculaire à l'axe longitudinal du cercueil 1. La position de fermeture du cercueil 1 est obtenue quand les côtés de la bordure du couvercle 2 recouvrent l'intégralité des côtés de la bordure 4 du

caisson 3.

[0019] Les moyens de butée de glissement peuvent être une ou plusieurs simples butées verticales ou une ou plusieurs languettes positionnées en tête et/ou en pied du couvercle 2 et/ou du caisson 3. Dans un mode de réalisation, au moins un desdits moyens de butée de glissement dépasse du plan horizontal des bordures du couvercle 2 et/ou du caisson 3 afin de bloquer le glissement du couvercle 2 au rapport au caisson 3 une fois que le couvercle 2 a atteint la position de fermeture au-dessus du caisson 3. Le nombre et la taille des moyens de butée de glissement peuvent varier selon la conception du cercueil. Dans un mode de réalisation, une fois en butée, le couvercle 2 est alors bloqué dans le sens inverse de glissement par un moyen de verrouillage.

[0020] Le nombre, le positionnement et la combinaison des fonctions des moyens de butée de soulèvement et / ou de glissement dépendront alors des contraintes esthétiques et de conception.

[0021] Dans un mode de réalisation, le caisson 3 comprend des parois s'étendant depuis les côtés des bordures 4 du caisson 3 et un fond sensiblement horizontal. Dans un mode de réalisation, le couvercle 2 comprend des parois s'étendant depuis les côtés des bordures 4 du couvercle 2 et optionnellement un fond sensiblement horizontal. Dans un mode de réalisation, les moyens de butée comprennent au moins un moyen solidaire du caisson 3 et au moins un moyen solidaire du couvercle 2. Dans un mode de réalisation, au moins un premier moyen de butée est positionné sur une paroi du caisson 3 et au moins un second moyen de butée est positionné sur une paroi du couvercle 2. La paroi du caisson 3 sur laquelle est fixé le premier moyen de butée est configurée pour être dans le prolongement de la paroi du couvercle 2 comprenant le second moyen de butée quand le cercueil 1 est fermé. Dans un mode de réalisation, les moyens de butée sont fixés sur les parois intérieures du caisson 3 et du couvercle 2. Par parois intérieures, on entend les parois à l'intérieur du cercueil 1 lorsque ce dernier est fermé, c'est-à-dire lorsque le couvercle 2 est en position de fermeture par rapport au caisson 3. Dans un mode de réalisation, les moyens de butée du couvercle 2 n'ont aucun degré de liberté par rapport au couvercle 2. Dans un mode de réalisation, les moyens de butée du caisson 3 n'ont aucun degré de liberté par rapport au caisson 3.

[0022] Dans un mode de réalisation, le au moins un moyen de butée du caisson 3 s'étend depuis une paroi du caisson pour passer au-dessus du moyen de butée correspondant du couvercle 2 quand le cercueil 1 est fermé. Dans un mode de réalisation alternatif, le au moins un moyen de butée du couvercle 2 s'étend depuis une paroi du couvercle de manière à être au-dessous du moyen de butée correspondant du caisson 3. Dans un mode de réalisation illustré **figure 1A**, le cercueil 1 comprend une combinaison de ces modes de réalisation. Par « au-dessus de », on entend sur un plan horizontal plus éloigné du plan horizontal du fond du caisson. Par « au-dessous de », on entend sur un plan horizontal plus pro-

che du plan horizontal du fond du caisson.

[0023] Dans un mode de réalisation illustré **figure 2A** et **figure 2B**, les moyens de butée comprennent au moins un orifice 6 et une patte 5, ladite patte 5 étant configurée pour être insérée dans ledit orifice 6 lors de la fermeture du cercueil 1 par glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3. La patte 5 est composée de un ou plusieurs éléments.

[0024] Dans un mode de réalisation, la patte 5 a une forme de L, de C, de U ou de T coudé ou toute forme sensiblement similaire à une forme de L, une forme de C de U, ou de T coudé.

[0025] Dans un mode de réalisation alternatif ou complémentaire, les moyens de butée sont au moins un orifice et une patte. Dans ce mode de réalisation, le couvercle 2 comprend un orifice 6 et le caisson 3 comprend une patte 5 en forme de L destinée à pénétrer dans l'orifice 6 du couvercle lors de la fermeture du cercueil 1 de manière à bloquer le couvercle 2 en soulèvement et en glissement dans le sens de fermeture.

[0026] Dans un mode de réalisation illustré **figure 2A** et **figure 2B**, la patte 5 a une forme de L et comprend une portion s'étendant verticalement et un élément distal 51 s'étendant sensiblement horizontalement depuis la portion s'étendant verticalement vers l'orifice 6. La portion s'étendant verticalement s'étend de manière à ce que l'élément distal 51 s'étendant sensiblement horizontalement soit sur le même plan horizontal que l'orifice 6 lorsque le couvercle 2 est posé sur le caisson 3 préalablement à sa fermeture, et / ou de manière à ce que l'élément distal 51 pénètre dans l'orifice 6 lors de la fermeture du cercueil 1 par glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3. Dans ce mode de réalisation, l'élément distal 51 s'étend sensiblement horizontalement depuis la portion s'étendant verticalement, dans la direction de la paroi du couvercle 2 comprenant l'orifice 6. L'élément distal 51 et l'orifice 6 sont aptes à coopérer entre eux de manière à empêcher tout déplacement vertical de l'un par rapport à l'autre quand l'élément distal 51 est inséré dans l'orifice 6. Les dimensions et le placement de la patte 5 et de l'orifice 6 sont configurés pour que l'élément distal 51 pénètre dans l'orifice 6 quand le cercueil 1 en fermé.

[0027] Dans un mode de réalisation, la patte 5 est solidaire d'une paroi du caisson 3 et l'orifice 6 est solidaire d'une paroi du couvercle 2. Dans ce mode de réalisation, la patte 5 comprend au moins une portion s'étendant sensiblement verticalement dans le sens opposé au fond du caisson 3 de manière à ce que l'élément distal 51 se retrouve sur le même plan horizontal que celui de l'orifice 6 du couvercle 2.

[0028] Dans un mode de réalisation illustré **figure 2A** et **figure 2B**, la patte 5 est solidaire d'une paroi du couvercle 2 et l'orifice 6 est solidaire d'une paroi du caisson 3. La portion de la patte 5 s'étendant verticalement s'étend alors dans la direction du fond du caisson 3. Dans ce mode de réalisation, lors de la fermeture du cercueil 1, la portion de la patte 5 s'étendant verticalement va

bloquer le glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 quand le couvercle 2 sera en position de fermeture.

[0029] Dans un mode de réalisation, l'orifice 6 comprend un oeillet, une encoche et / ou une cavité dans une paroi du cercueil 1. Dans un autre mode de réalisation, l'orifice 6 peut faire saillie de la paroi du cercueil 1 vers l'intérieur du cercueil 1, l'orifice 6 peut alors comprendre, un piton ou un piton à visser, un anneau-écrou ou tout moyen similaire configuré pour recevoir une patte 5 de manière à empêcher le soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3.

[0030] Dans le mode de réalisation où le cercueil 1 comprend un axe longitudinal et ledit déplacement permettant la fermeture du cercueil 1 suit un axe qui est parallèle ou perpendiculaire à l'axe longitudinal du cercueil 1, les parois sur lesquelles sont fixés la patte 5 et l'orifice 6 sont des parois transverses au déplacement du glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 permettant la fermeture du cercueil 1. Dans un mode de réalisation, les côtés des bordures 4 à partir desquelles s'étendent les parois sur lesquelles sont fixés la patte 5 et l'orifice 6 sont transverses à la direction du glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 permettant la fermeture du cercueil 1. Par transverse, on entend que ces côtés des bordures 4 ne sont pas parallèles à l'axe du glissement permettant la fermeture du cercueil 1. Ainsi, la pénétration de la patte 5 dans l'orifice 6 permet de bloquer le glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 dans le sens de fermeture.

[0031] Comme illustré **figures 3A** et **3B**, le cercueil 1 selon un mode de réalisation de la présente invention comprend des moyens de butée comprenant au moins une première projection 8 sur le couvercle 2 et au moins une seconde projection 7 sur le caisson 3. Les deux projections (8, 7) sont disposées de manière à ce que, lors de la fermeture du cercueil 1, les projections (8, 7) se chevauchent.

[0032] Par chevauchement, on entend que la projection fixée au couvercle passe en dessous de la projection fixée au caisson 3. Par « en-dessous », on entend « plus proche du fond du caisson de cercueil ».

[0033] Dans un mode de réalisation illustré **figures 3A** et **3B**, la première projection 8 comprend une portion horizontale 81 et au moins un moyen de fixation 82 de cette portion horizontale 81 à une paroi du couvercle 2. La seconde projection 7 comprend au moins une saillie 71 sensiblement horizontale fixée à une première paroi du caisson 3.

[0034] Comme illustré **figure 3B**, lors de la fermeture du cercueil 1 par glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3, la portion horizontale 81 passe sous la saillie 71 de manière à empêcher le soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 dans cette position. Plus précisément, lorsque le cercueil 1 est en position de fermeture, la distance entre le fond du caisson 3 et la saillie 71 est supérieure à la distance entre le fond du caisson 3 et la portion horizontale 81. Dans un mode de réalisation, la saillie 71 et la portion horizontale 81 s'éten-

dent horizontalement sur une distance suffisamment importante pour empêcher le soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3. Dans un mode de réalisation, la saillie 71 et la portion horizontale 81 s'étendent horizontalement sur une distance comprise entre 0,5 et 15 cm, entre 1 et 10 cm ou entre 1,5 et 8 cm.

[0035] Dans un mode de réalisation alternatif, la première projection 8 est fixée sur une paroi interne du caisson 3 et la seconde projection 7 est fixée sur une paroi interne du couvercle 2.

[0036] Préférentiellement, la première projection 8 et la seconde projection 7 sont situées sur les parois du caisson 3 ou du couvercle 2 dont l'axe horizontal longitudinal est parallèle à la direction du déplacement de fermeture.

[0037] Dans un mode de réalisation les moyens de butée sont des pattes. Dans ce mode de réalisation, le couvercle 2 et le caisson 3 comprennent des pattes (7, 8), préférentiellement des T coudés, sur les parois longitudinales du cercueil 1. Ces pattes illustrées **figure 3C** comprennent chacune une première partie verticale (82, 72) fixée à la paroi du couvercle 2 ou du caisson 3 et une partie horizontale (81, 71). Dans un mode de réalisation, la partie verticale 82 d'une première patte 8 est fixée sur une paroi interne du couvercle 2 et la partie verticale 72 d'une deuxième patte 7 est fixée sur une paroi interne du caisson 3. Lors de la fermeture du cercueil 1 par glissement, la partie horizontale 81 de la patte du couvercle 8 va passer en dessous de la partie horizontale 71 de la patte du caisson 7, bloquant ainsi le soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3. Lors du glissement du couvercle 2, les parties verticales (82, 72) vont venir en butée l'une sur l'autre pour stopper le glissement du couvercle 2 dans le sens de fermeture, une fois que le couvercle 2 et le caisson 3 sont en position de fermeture.

[0038] Dans un mode de réalisation, les moyens de butée de soulèvement comprennent deux pattes fixées l'une sur le couvercle et l'autre sur le caisson de manière à ce que le couvercle ne puisse pas se soulever une fois que le cercueil est fermé. Dans un mode de réalisation, les moyens de butée de soulèvement peuvent aussi faire office de moyens de butée de glissement, notamment dans le cas d'un T coudé qui combine un blocage vertical et horizontal une fois le couvercle positionné en position de fermeture sur le caisson.

[0039] Dans un mode de réalisation illustré **figure 5**, le cercueil 1 comprend au moins deux ensembles comprenant chacun une première et une seconde projection 7, et le caisson 3 et le couvercle 2 comprennent au moins deux parois comprenant chacune au moins un tel ensemble.

[0040] Dans un mode de réalisation, le cercueil 1 a une forme allongée et deux extrémités longitudinales correspondant à des positions « tête » et « queue ». Le caisson 3 et le couvercle 2 comprennent chacun au moins une paroi en position « tête » et au moins une paroi en position « queue ». Le caisson 3 et le couvercle 2 comprennent en outre des parois longitudinales s'étendant depuis

les parois en position « tête » jusqu'aux parois en position « queue ». Par la position « tête » et « queue » de cercueil, il faut entendre les extrémités longitudinales du cercueil destinée à recevoir respectivement la tête et les pieds du défunt.

[0041] Dans un mode de réalisation, illustré **figures 1A et 1B**, le déplacement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 pour fermer le cercueil 1 consiste en un déplacement en translation axiale selon l'axe longitudinal du cercueil 1. Le sens de glissement peut aller depuis la tête du cercueil 1 vers la queue ou inversement. Dans ce mode de réalisation, le cercueil 1 comprend au moins une patte 5 et un orifice 6 à chaque extrémité longitudinale. Dans un mode de réalisation illustré **figure 4A**, le caisson 3 comprend un orifice 6 en position « tête » et une patte 5 en position « queue ». Dans ce mode de réalisation, le couvercle 2 illustré **figure 4B** comprend une patte 5 sur une paroi en position « tête » et un orifice 6 en position « queue ». La patte 5 du couvercle 2 et la patte 5 du caisson 3 étant configurées pour être insérées dans respectivement l'orifice 6 du caisson 3 et l'orifice 6 du couvercle 2 lors de la fermeture du cercueil 1 par glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 de manière à empêcher tout soulèvement du couvercle 2 par rapport au caisson 3. Le sens de glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 permettant la fermeture se fait dans le sens allant depuis la queue vers la tête de manière à ce que, avant le début du glissement illustré **figure 1 et figure 2A**, la patte 5 du couvercle 2 soit à l'intérieur du caisson 3. Ainsi, le couvercle 2 ne peut être monté que dans un sens et tout montage inversé par erreur est impossible. Dans un mode de réalisation, le couvercle n'est pas plat, de manière à permettre l'introduction de la patte 5 du caisson dans le couvercle 2 avant l'introduction de la patte 5 du caisson 3 dans l'orifice 6 du couvercle 2.

[0042] Dans un mode de réalisation, illustré notamment **figure 1A**, le cercueil 1 comprend en outre, sur les parois longitudinales, au moins une première projection 8 et au moins une seconde projection 7 telles que décrites précédemment.

[0043] Dans un mode de réalisation, le couvercle 2 comprend au moins une bordure 4 apte à glisser par rapport à au moins une bordure 4 du caisson 3 jusqu'aux moyens de butée, lesdites bordures 4 comprenant au moins deux côtés s'étendant parallèlement et aptes à coopérer par l'intermédiaire de liaison glissière.

[0044] Dans un mode de réalisation, la liaison glissière comprend un profilé femelle, sensiblement en forme de U, s'étendant le long des côtés parallèles de la bordure 4 du couvercle 2 coulissant par rapport à un profilé mâle s'étendant le long des côtés parallèles de la bordure 4 du caisson 3. Dans un mode de réalisation alternatif, la liaison glissière comprend un profilé femelle, sensiblement en forme de U, s'étendant le long des côtés parallèles de la bordure 4 du caisson 3 coulissant par rapport à un profilé mâle s'étendant le long des côtés parallèles de la bordure 4 du couvercle 2. Dans un mode de réali-

sation, les moyens de butée sont fixés à une paroi du caisson 3 et une paroi du couvercle 2 s'étendant depuis des côtés des bordures 4 transversaux auxdits au moins deux côtés s'étendant parallèlement et coopérant par l'intermédiaire de liaison glissière. Dans un mode de réalisation, les projections (8, 7) sont fixées aux parois s'étendant depuis les côtés des bordures 4 s'étendant parallèlement et coopérant par l'intermédiaire de liaison glissière. Les moyens de butée peuvent être indépendants ou intégrés dans la glissière.

[0045] Dans un mode de réalisation alternatif ou complémentaire, le caisson 3 et le couvercle 2 comprennent chacun des moyens magnétiques permettant fixer les bordures du couvercle 2 contre les parois du caisson 3 en position de fermeture. Les moyens magnétiques peuvent être à la surface de la bordure ou peuvent être incrustés en profondeur quelques centimètres sous la surface de la bordure. Les moyens magnétiques peuvent consister en deux aimants ou un aimant et un matériau ferromagnétique.

[0046] Selon un mode de réalisation, le cercueil 1 comprend également au moins un moyen de verrouillage. Ce moyen de verrouillage est destiné à ne pas pouvoir réouvrir le cercueil une fois fermé.

[0047] Ledit moyen de verrouillage peut être constitué d'au moins une vis ou un verrou ou une serrure ou une batteuse ou un loquet ou tout moyen technique permettant de verrouiller le cercueil.

[0048] Le moyen de verrouillage permet, une fois le couvercle 2 en position fermé par rapport au caisson 3, d'empêcher tout glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 dans toutes les directions. Dans un mode de réalisation, ledit moyen de verrouillage provoque une fermeture bloquante du cercueil 1. C'est à dire que le glissement du couvercle sur le caisson pour ouvrir le cercueil n'est pas possible sans intervention sur le moyen de verrouillage. Dans un mode de réalisation, le cercueil comprend au moins une vis permettant de fermer irrévérablement le cercueil.

[0049] Selon un autre aspect de l'invention, le cercueil 1 comprend un caisson 3 et un couvercle 2. Le caisson 3 comprend au moins une bordure 4 apte à glisser par rapport à au moins une bordure 4 du couvercle 2. Lesdites bordures 4 comprennent au moins deux côtés s'étendant parallèlement et aptes à coopérer par l'intermédiaire de liaison glissière et au moins deux cotés transversaux auxdits au moins deux côtés s'étendant parallèlement. Ledit cercueil 1 comprend des premiers moyens de butée solidaires des parois s'étendant des côtés transversaux des bordures 4 et comprend en outre des seconds moyens de butée solidaires des parois s'étendant des côtés s'étendant parallèlement. Lesdits premiers moyens de butée comprennent un orifice 6 et une patte 5, ladite patte 5 étant configurée pour être insérée dans ledit orifice 6 lors de la fermeture du cercueil 1 par glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3 et les seconds moyens de butée comprennent une première projection 8 sur le couvercle 2 et une seconde pro-

jection 7 sur le caisson 3 et les deux projections (8, 7) se chevauchent lors du glissement du couvercle 2 par rapport au caisson 3.

5 BRÈVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0050]

Figure 1A est une vue en coupe longitudinale d'un cercueil en position ouverte selon un mode de réalisation de l'invention.

Figure 1B est une vue en coupe longitudinale d'un cercueil en position fermé selon un mode de réalisation de l'invention.

Figure 2A est une vue en coupe longitudinale partielle d'une partie du cercueil selon un mode de réalisation en position ouverte comprenant un orifice et un trou.

Figure 2B est une vue en coupe longitudinale partielle d'une partie du cercueil selon un mode de réalisation en position fermée comprenant un orifice et un trou.

Figure 3A est une vue en coupe longitudinale d'une partie du cercueil selon un mode de réalisation en position ouverte dans lequel les moyens de butée sont des projections se chevauchant.

Figure 3B est une vue en coupe longitudinale d'une partie du cercueil selon un mode de réalisation en position fermée dans lequel les moyens de butée sont des projections se chevauchant.

Figure 3C est une vue en coupe longitudinale de moyens de butée en soulèvement et en glissement dans un mode de réalisation où lesdits moyens de butée sont des T coudés.

Figure 4A est un schéma d'un caisson de cercueil selon un mode de réalisation de l'invention comprenant un orifice et une patte vu de dessus.

Figure 4B est un schéma d'un couvercle de cercueil selon un mode de réalisation de l'invention comprenant un orifice et une patte vu de dessus. Les bordures du couvercle sont aptes à recouvrir, en position de fermeture, les bordures du caisson de la **figure 4B**.

Figure 5 est une vue en coupe transversale d'un cercueil en position fermée selon un mode de réalisation de l'invention dans lequel les moyens de butée sont des projections se chevauchant.

RÉFÉRENCES

[0051]

- 1 - Cercueil ;
- 2 - Couvercle de cercueil ;
- 3 - Caisson de cercueil ;
- 4 - Bordure ;
- 5 - Patte ;
- 51 - Portion distale de la patte ;
- 6 - Orifice ;
- 7 - Seconde projection ;
- 71 - Saillie de la seconde projection ;
- 72 - Portion vertical de la seconde projection ;
- 8 - Première projection ;
- 81 - Portion horizontale de la première projection ;
- 82 - Portion horizontale de la première projection.

Revendications

1. Cercueil (1) comprenant un caisson (3) et un couvercle (2) dans lequel le caisson (3) comprend au moins une bordure (4) apte à glisser par rapport à au moins une bordure (4) du couvercle (2) selon un plan de glissement ; dans lequel le caisson (3) et le couvercle (2) comprennent des moyens de butée aptes à coopérer entre eux par glissement du couvercle (2) par rapport au caisson (3) selon une direction de manière à empêcher tout soulèvement du couvercle (2) par rapport au caisson (3) ; les moyens de butée comprenant au moins un moyen solidaire du caisson (3) et au moins un moyen solidaire du couvercle (2) ; et dans lequel les moyens de butée sont situés sur des parois transverses à ladite direction de glissement du couvercle (2) par rapport au caisson (3). 25
2. Cercueil (1) selon la revendication 1, dans lequel les moyens de butée sont fixés sur les parois intérieures du caisson (3) et du couvercle (2). 30
3. Cercueil (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel les moyens de butée comprennent un orifice (6) et une patte (5), ladite patte (5) étant configurée pour être insérée dans ledit orifice (6) lors de la fermeture du cercueil (1) par glissement du couvercle (2) par rapport au caisson (3). 35
4. Cercueil (1) selon la revendication 3, dans lequel l'orifice (6) est solidaire du couvercle (2) et la patte (5) est solidaire du caisson (3) ou inversement. 40
5. Cercueil (1) selon la revendication 1, dans lequel les moyens de butée comprennent une première projection (8) sur le couvercle (2) et une seconde projection (7) sur le caisson (3), les deux projections (8, 7) se chevauchant lors de la fermeture du cercueil 45

(1) par glissement du couvercle (2) par rapport au caisson (3).

6. Cercueil (1) selon la revendication 5, dans lequel la première projection (8) comprend une portion horizontale (81) et au moins un moyen de fixation (82) de cette portion horizontale (81) à une paroi du couvercle (2), et la seconde projection (7) comprend une saillie (71) sensiblement horizontale fixée à une première paroi du caisson (3), ou inversement. 5
7. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans lequel le glissement consiste en un déplacement du couvercle (2) par rapport au caisson (3) selon un plan de glissement ; optionnellement ledit déplacement est sensiblement une translation axiale. 10
8. Cercueil (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans lequel le caisson (3) comprend au moins une bordure (4) apte à glisser par rapport à au moins une bordure (4) du couvercle (2) jusqu'aux moyens de butée, lesdites bordures (4) comprenant au moins deux côtés s'étendant parallèlement et étant aptes à coopérer par l'intermédiaire de liaison glissière. 15
9. Cercueil (1) comprenant un caisson (3) et un couvercle (2) dans lequel le caisson (3) comprend au moins une bordure (4) apte à glisser par rapport à au moins une bordure (4) du couvercle (2) ; lesdites bordures (4) comprenant au moins deux côtés s'étendant parallèlement et étant aptes à coopérer par l'intermédiaire de liaison glissière et au moins deux cotés transversaux auxdits au moins deux côtés s'étendant parallèlement ; dans lequel ledit cercueil (1) comprend des premiers moyens de butée solidaires des parois s'étendant des côtés transversaux des bordures (4) et comprend en outre des seconds moyens de butée solidaires des parois s'étendant des côtés s'étendant parallèlement ; lesdits premiers moyens de butée comprenant un orifice (6) et une patte (5), ladite patte (5) étant configurée pour être insérée dans ledit orifice (6) lors de la fermeture du cercueil (1) par glissement du couvercle (2) par rapport au caisson (3) ; et les seconds moyens de butée comprenant une première projection (8) sur le couvercle (2) et une seconde projection (7) sur le caisson (3), les deux projections (8, 7) se chevauchant lors de la fermeture du cercueil (1) par glissement du couvercle (2) par rapport au caisson (3). 20

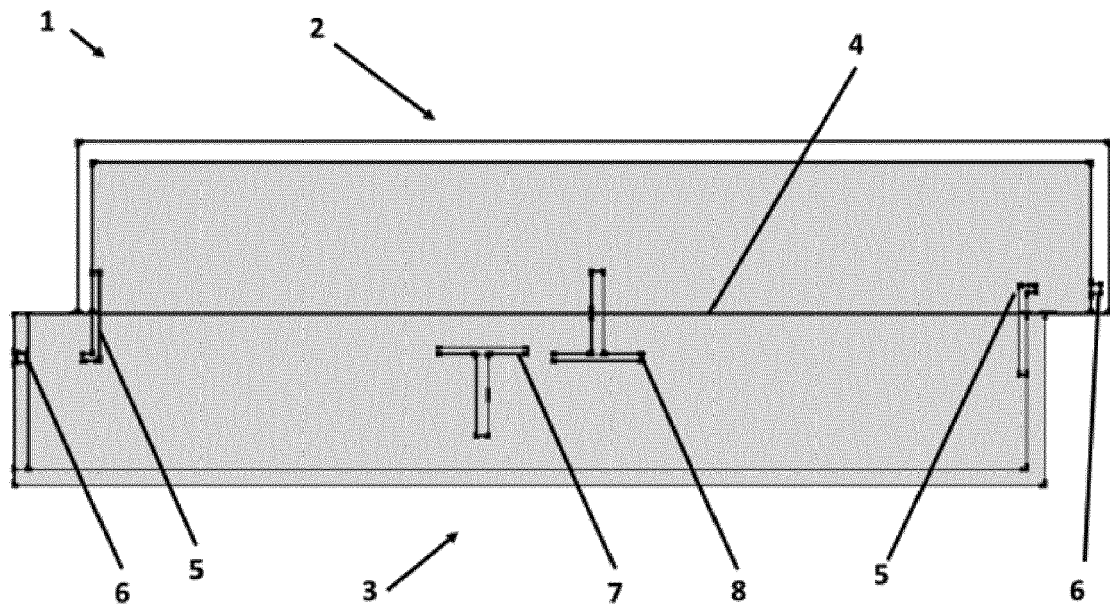


FIG. 1A

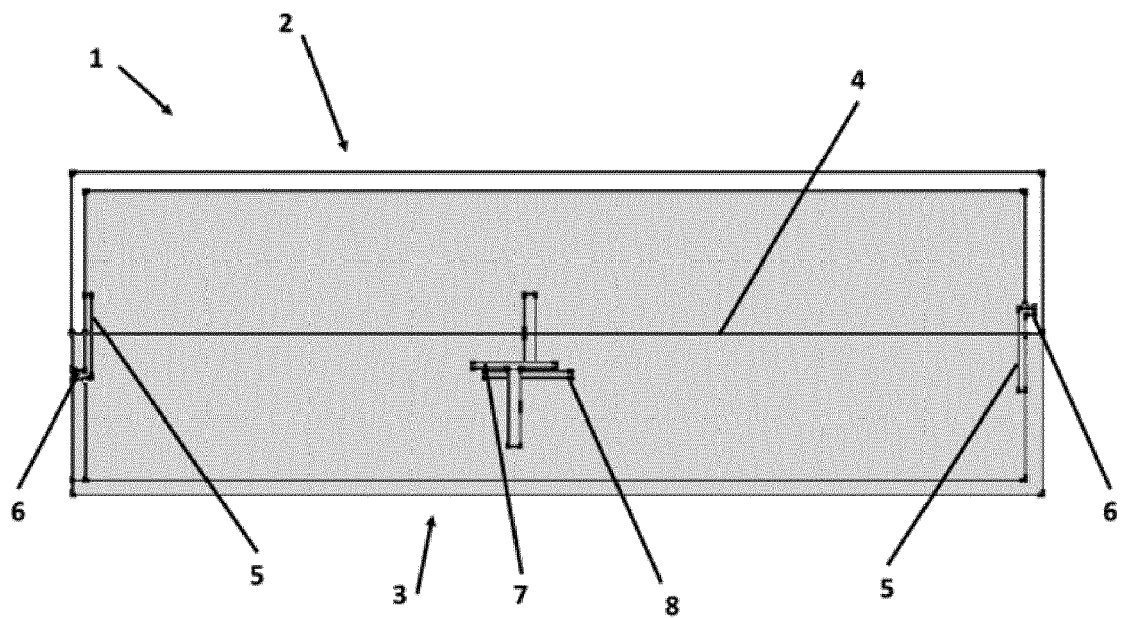


FIG. 1B

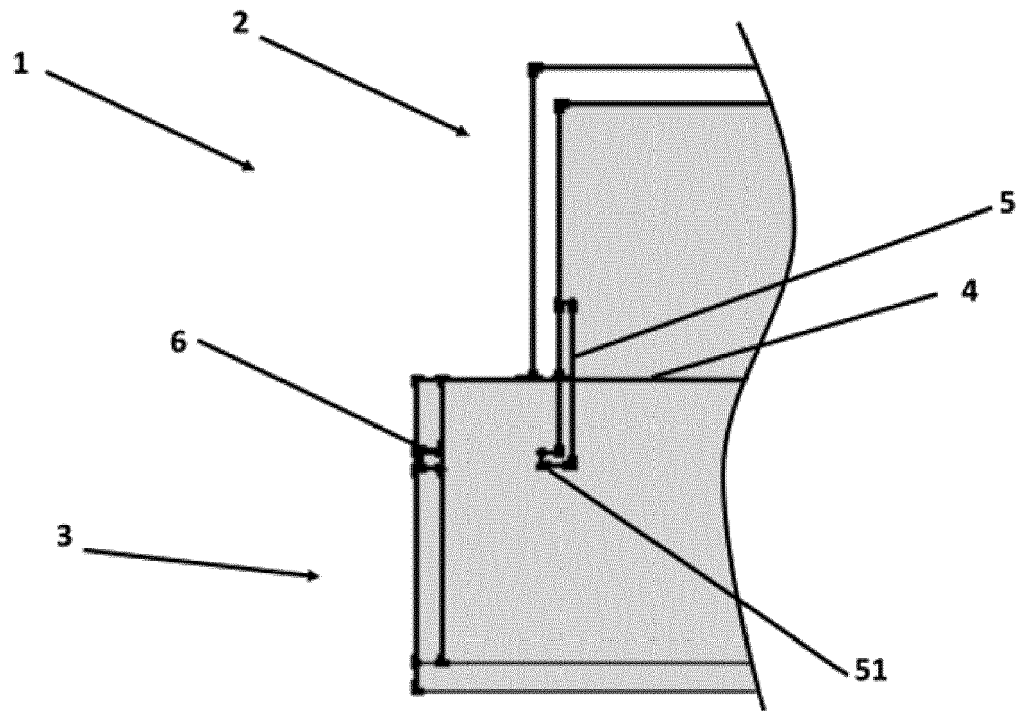


FIG. 2A

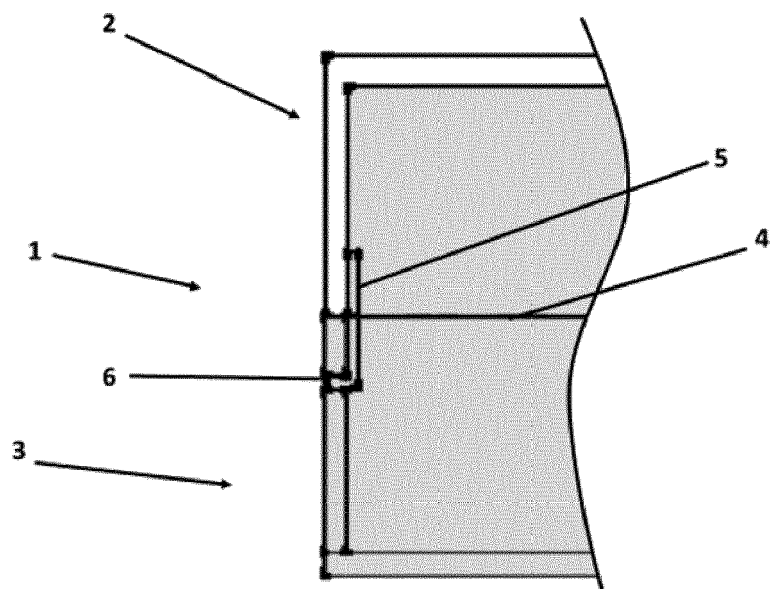


FIG. 2B

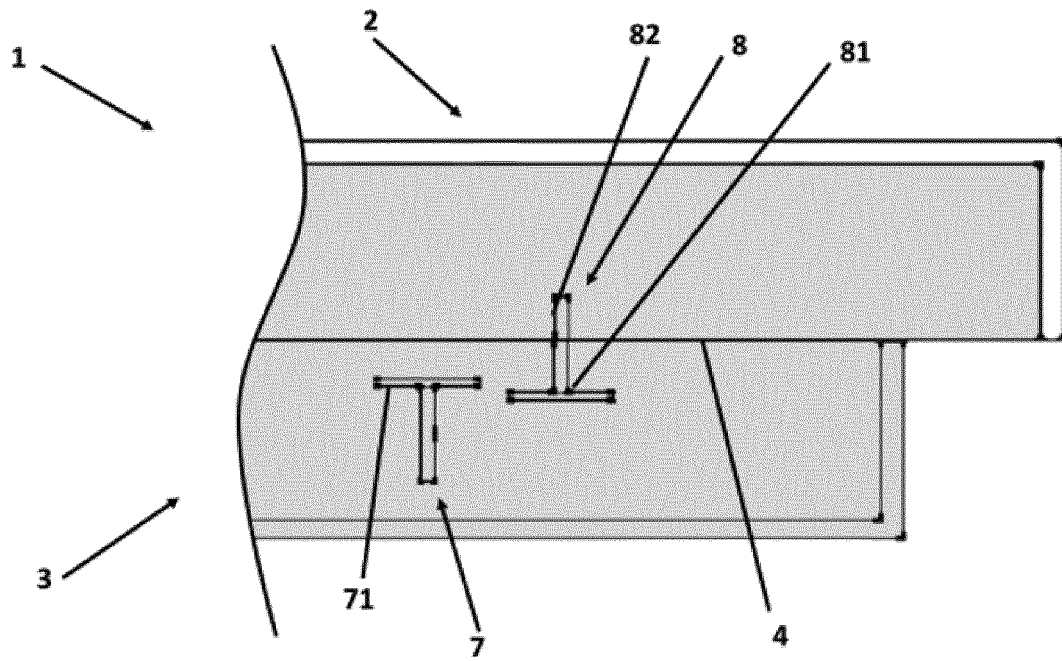


FIG. 3A

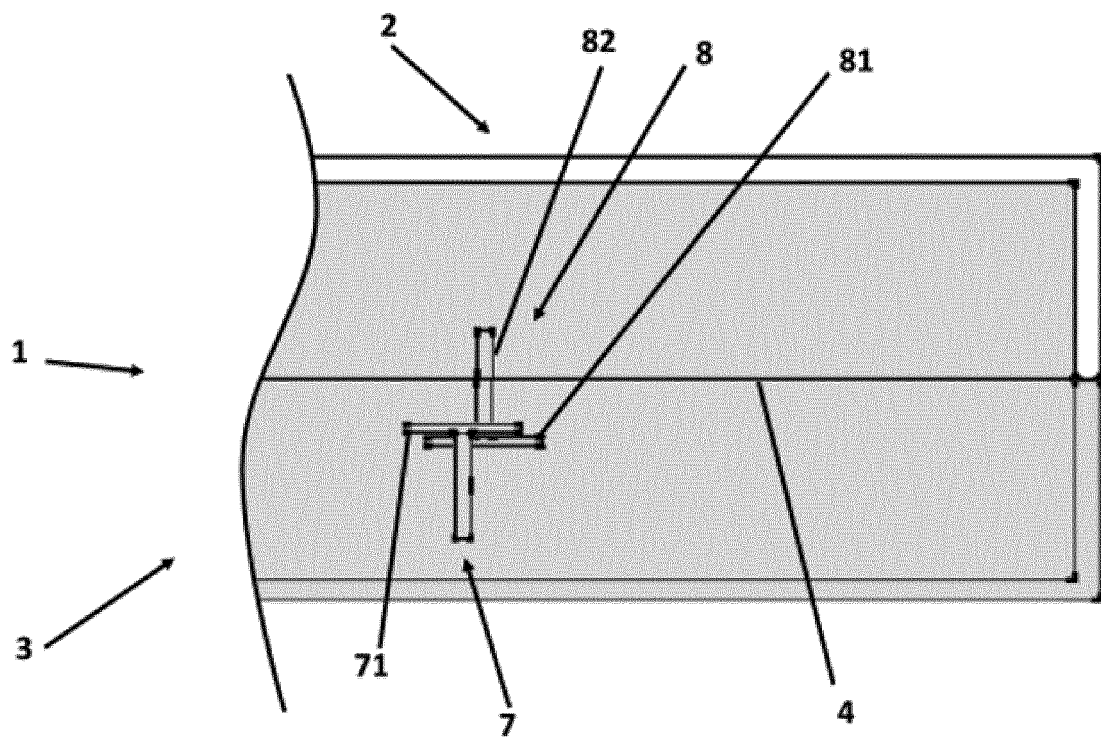


FIG. 3B

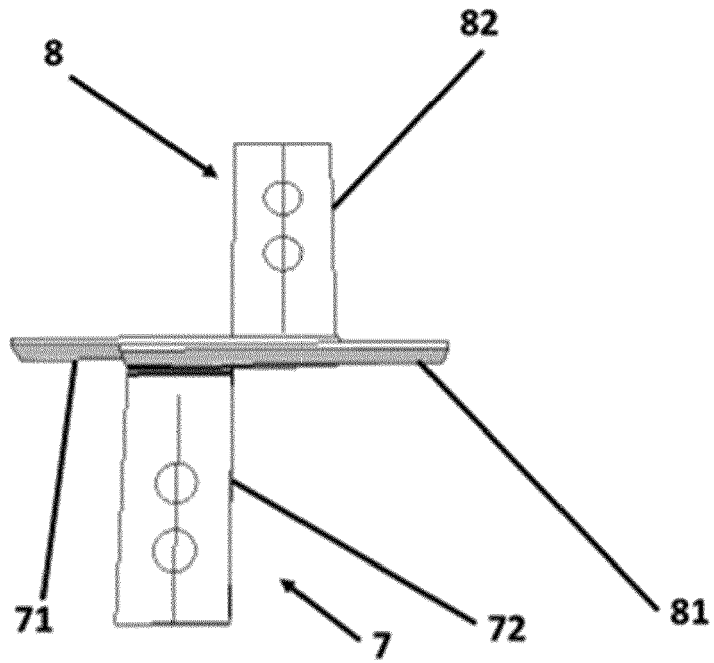


FIG. 3C

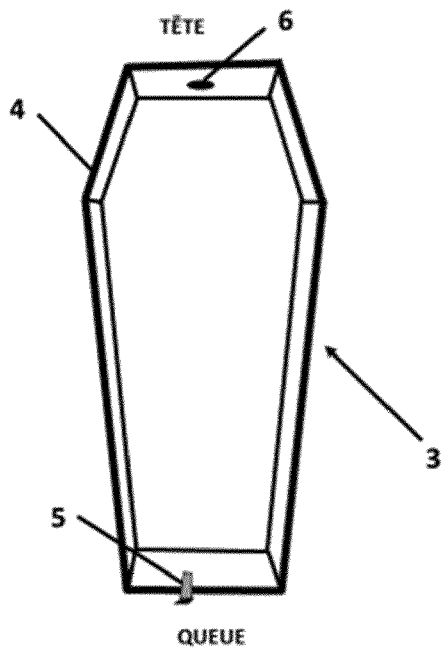


FIG. 4A

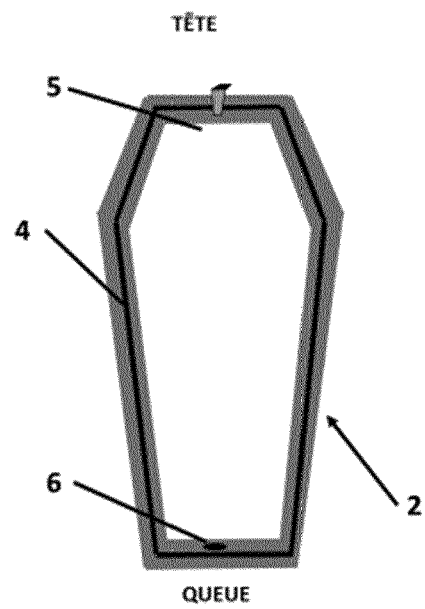


FIG. 4B

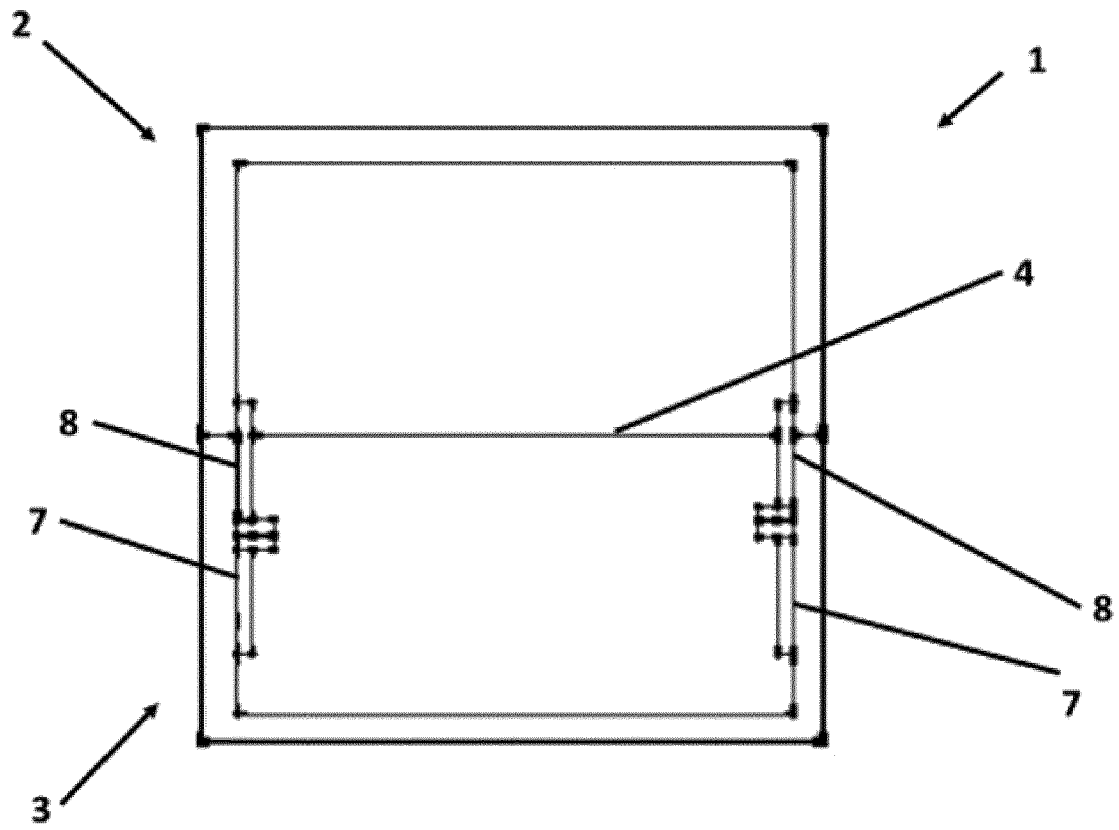


FIG. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 18 16 9691

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 898 021 A (TOOLEN JOHAN JACOB [NL]) 8 septembre 1908 (1908-09-08) * figures 1,2,4 * * page 1, ligne 77 - page 2, ligne 3 * * page 2, ligne 40 - ligne 53 * -----	1-9	INV. A61G17/00 A61G17/02
X	US 204 320 A (HAMILTON WILLIAM) 28 mai 1878 (1878-05-28) * le document en entier * -----	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A61G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 1 août 2018	Examineur Koszewski, Adam
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 18 16 9691

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

01-08-2018

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	US 898021 A	08-09-1908	AUCUN	
15	US 204320 A	28-05-1878	AUCUN	
20				
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82